

**Bureau du 25 février 2008**

**Décision n° B-2008-6018**

commune (s) : Mions

objet : **ZAC du Centre - Ilôt n° 4 - Acquisition d'un immeuble situé lieu-dit les Etachères et appartenant à l'Opac du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'opération de construction d'une gendarmerie, dans la ZAC du Centre à Mions, il a été convenu que la Communauté urbaine achèterait à l'Opac du Rhône l'emprise du programme, formant l'ilôt N 4 de ladite ZAC et la mettrait à disposition de l'Opac du Grand Lyon sous forme de bail à construction.

Il est donc présenté le dossier d'acquisition d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 4 730 mètres carrés à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 11 de la section AS.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, l'Opac du Rhône céderait le bien lui appartenant au prix de 591 250 €, conforme à l'estimation des services fiscaux.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 7 400 € ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis d'acquisition d'un immeuble situé lieu-dit les Etachères et appartenant à l'Opac du Rhône.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 1213 .

**4° - Le montant** à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824 - opération 1213, à hauteur de 591 250 € pour l'acquisition et de 7 400 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,